

VOYAGEURS DU MONDE

LE SPÉCIALISTE DU VOYAGE SUR MESURE ET DU VOYAGE D'AVENTURE

S.A. au capital social de 3.691.510 euros
Siège social : 55 rue Sainte-Anne - 75002 PARIS
R.C.S. Paris 315 459 016

Le 4 janvier 2016

COMMUNIQUE

L'Assemblée Générale Extraordinaire s'est réunie le 22 décembre 2015 avec 33 actionnaires présents ou ayant voté par correspondance (dont 13 actionnaires présents, 6 actionnaires ayant donné pouvoir au Président et 14 actionnaires ayant voté par correspondance) possédant 2.953.507 actions sur un total de 3.678.523 actions ayant le droit de vote, soit un quorum de 80,29% et 5.598.646 voix.

Les actionnaires ont approuvé les deux résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

La Société n'avait pas reçu de questions écrites d'actionnaires à la date du 16 décembre 2015 (4^{ème} jour ouvré précédant la date de l'Assemblée - article R.225-84 du Code de commerce) et aucun amendement aux résolutions proposées à l'Assemblée ou nouvelles résolutions n'ont été sollicités par les actionnaires au cours de l'Assemblée.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
A TITRE EXTRAORDINAIRE			
PREMIERE RESOLUTION <i>(Autorisation donnée au conseil d'administration a l'effet de procéder a des attributions gratuites d'actions au profit d'une catégorie de salaries de la Société)</i>	5 359 595	239 077	0
DEUXIEME RESOLUTION <i>(Pouvoirs</i>	5 598 572	100	0

A propos de Voyageurs du Monde

Le Groupe est leader en France sur les créneaux du voyage sur mesure, avec les marques Voyageurs du Monde, Comptoir des Voyages et Mer & Voyages, et du voyage d'aventure, avec les marques Terres d'Aventure, Allibert Trekking, Nomade Aventure, Grand Nord Grand Large, Chamina Voyages et Visages.

L'action est admise aux négociations sur Alternext et est éligible au PEA PME (Code ISIN : FR0004045847 - Mnémonique : ALVDM)

Contact :

Alain Capestan, Directeur Général délégué, T : 01 42 86 17 67 - M : acapestan@voyageursdumonde.fr

Lionel Habasque, Directeur Général délégué, T : 01 53 73 76 71 - M : lhabsque@voyageursdumonde.fr